



Bien plus qu'une épicerie

Charte de l'association

Cette charte concerne la phase associative du projet. La création d'une coopérative donnera lieu à une autre charte. La charte complète les statuts de l'association, disponibles sur notre site web.

Vision

Epicoop est une association qui porte un projet de coopérative de consommation participative sur la Riviera vaudoise sous la forme d'un magasin. Elle vise une réappropriation citoyenne, éco-responsable et conviviale de l'acte de consommation. Epicoop est une association sans but lucratif.

Valeurs & missions

- *Créatif* - Mener une activité de Groupement d'Achat comme phase d'apprentissage et étape intermédiaire vers un futur magasin.
- *Coopératif* - Promouvoir la participation de tous les membres pour la gestion et l'organisation du projet.
- *Ecologique & Responsable* - Favoriser des produits issus de modes de production et de distribution respectueux de l'environnement et des travailleurs.euses.
- *Social* - Créer, au-delà d'un point de vente, un lieu de vie et d'échange permettant de renforcer la cohésion sociale et l'entraide, ainsi que démocratiser l'accès à une consommation responsable.
- *Local* - Reconnecter producteurs.trices & consommateurs.trices au travers de liens privilégiés pour développer l'économie et la résilience à l'échelle locale.
- *Informatif* - Mettre à disposition des connaissances permettant de développer des connaissances sur les manières de consommer et proposer des activités à destination de la communauté Epicoop ainsi que du grand public.

Gouvernance

- La gouvernance s'articule autour des instances suivantes : Assemblée générale, comité de coordination et commissions (groupes de travail).
- Le projet reposant sur une logique horizontale et partagée, des outils et méthodes spécifiques sont utilisés visant à garantir un cadre de sécurité pour tout le monde et à favoriser l'inclusion et la participation.
- Les prises de décision se font généralement par consentement.

Engagements

Les membres s'engagent à:

- Payer la cotisation annuelle à l'association de 20 CHF.
- Respecter la charte.
- Sur le principe, à participer au projet. La participation se veut souple et non contraignante: à chacun selon ses disponibilités, compétences et intérêts, sur une base régulière ou ponctuelle.
- Les personnes passant commande au travers du Groupement d'Achat s'engagent à participer au moins une fois à la préparation d'une distribution.